

La transition socioécologique Synthèse de la littérature

Par Lynda Gagnon, agente de recherche

Émergence du concept : du développement durable à la transition socioécologique

Jusqu'à tout récemment, le discours environnemental tournait essentiellement autour du concept de « développement durable », un terme introduit dans le célèbre rapport de la Commission Brundtland *Notre avenir à tous* en 1988 et popularisé en 1992 par le Sommet de la Terre. Le développement durable, défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs », repose sur l'articulation des dimensions économiques, sociales et écologiques du développement (CMED, 1988, p. 51). Ce concept se base sur la prémisse que le développement devrait servir à « satisfaire les besoins et aspirations de l'être humain » (*ibid.*, p. 52) sans pour autant contribuer à la dégradation des écosystèmes et de la biodiversité, de sorte à ne pas nuire à la capacité des générations futures de subvenir à leurs propres besoins.

Pour faire face à la crise écologique, l'Organisation des Nations unies (ONU) a adopté en 2015 un cadre d'action comportant 17 objectifs du développement durable (ODD) à atteindre à l'horizon 2030. À mi-chemin de cette échéance, l'ONU fait toutefois le dur constat que l'engagement pris par tous les pays de « travailler ensemble en vue de garantir les droits et le bien-être de chacune et de chacun sur une planète saine et prospère » est « en péril » (ONU, 2023, p. 4). Le développement durable, un concept jugé trop vague et trop malléable, est donc de plus en plus remis en question en tant que réponse suffisante à la crise climatique (Audet et al., 2022; Courtemanche et al., 2022; Guay-Boutet et al., 2021a).

La transition socioécologique (TSÉ), une notion apparue au début des années 2000, « n'est pas en opposition avec les initiatives de développement durable, mais les dépasse considérablement » (Favreau, 2017, cité par Courtemanche et al., 2022, p. 74). Alors que la mise en œuvre du développement durable incombe essentiellement aux organisations (gouvernements, entreprises, multinationales), la TSÉ « dépasse le cadre organisationnel pour agir à un niveau plus structurel » (Guay-Boutet et al., 2021a, p. 24). Selon Favreau (2017), elle fait même figure de projet de société.

La transition s'est imposée comme une réponse à la menace climatique devant l'évidence qu'une transformation en profondeur du modèle économique et de notre mode de vie était nécessaire pour nous assurer un avenir viable sur Terre (Posca et Schepper, 2020). Le concept même de transition est employé pour qualifier diverses approches : transition écologique, transition juste, transition énergétique... L'ajout du terme « social » à la transition écologique permet « d'insister sur l'idée qu'il ne suffit pas de réduire les gaz à effet de serre ou les dépenses énergétiques, mais qu'il faut aussi tendre vers la construction de rapports sociaux plus inclusifs et d'une société plus juste et solidaire » (Guay-Boutet et al., 2021a, p. 28, d'après le collectif [Solon](#)).

Définition de la transition socioécologique

Au contraire du développement durable, la TSÉ ne possède toujours pas de définition normative (Audet et al., 2022; Guay-Boutet et al., 2021a), bien qu'on s'entende généralement pour y associer plusieurs caractéristiques, dont « une mise en œuvre en tant que projet de société, un accent sur la résilience, la nécessité d'intersectorialité, l'action à plusieurs échelles et, évidemment, la considération des enjeux sociaux » (Courtemanche et al., 2022, p. 80). Il semble toutefois y avoir un certain consensus autour de la définition suivante¹:

La transition socioécologique se définit comme le passage de l'état actuel du système à un état socialement plus juste, inclusif et écologiquement viable, rendu possible grâce à une transformation de nos pratiques démocratiques, de nos modes de production, de consommation, de vivre ensemble et de nos représentations (récits), en s'appuyant sur l'établissement de rapports sociaux porteurs de justice sociale et d'inclusion.

La démarche

La marche vers la transition socioécologique dépasse donc le seul enjeu climatique en visant à construire une société plus en harmonie avec son environnement, plus équitable et où il fait mieux vivre. Or s'il y a généralement consensus sur l'objectif visé par la TSÉ, des divergences persistent sur les moyens à prendre pour y arriver, car une telle transition implique un bouleversement de notre système économique et une transformation en profondeur de notre façon de vivre, de consommer et d'habiter le territoire (Posca et Shepper, 2020; Chemins de transition, 2023; Courtemanche et al., 2022).

Par exemple, certaines mesures prises par les gouvernements pour lutter contre les changements climatiques et réduire les GES ont le potentiel d'affecter négativement une partie de la population, et donc d'être rejetées par celle-ci. En outre, la crise climatique entraîne des bouleversements susceptibles d'aggraver les inégalités sociales ou d'engendrer de nouveaux problèmes sociaux. La mise en œuvre de la TSÉ devra donc prendre en considération des réalités multiples et emprunter des moyens variés selon les secteurs, les villes et les régions, car « les défis socioenvironnementaux diffèrent en fonction des milieux de vie » (Chemins de transition, 2023, p. 6; Posca et Shepper, 2020). D'où le souci de réaliser une « transition juste », qui n'affectera pas injustement les groupes déjà vulnérables (Courtemanche et al., 2022; Posca et Schepper, 2020) et qui ne contribuera pas à élargir les « fractures sociales et territoriales » existantes (Chemins de la transition, 2023, p. 4).

Pour ces raisons, il est nécessaire que la transition socioécologique s'articule autour d'un dialogue social sur la transformation du territoire à l'échelle locale. Le dialogue social, en tant que moteur

¹ Définition issue des échanges entre plusieurs organisations impliquées dans le chantier « projets citoyens » du Partenariat Climat Montréal en 2021, et inspirée des travaux de Audet et al., 2015.

du changement, « mise sur le plein potentiel des communautés concernées en alliant recherche, créativité, expérimentation et pensée critique, ainsi que concertation et cocréation entre toutes les parties prenantes » (Courtemanche et al., 2022, p. 81). Selon Dupuis (2022), une telle approche axée sur la « coconstruction du savoir et des solutions » favorise non seulement une appropriation de la démarche, mais également une prise en charge collective des solutions imaginées pour s'engager concrètement sur la voie de la transition socioécologique.

Les acteurs concernés par la transition socioécologique et les échelles d'intervention

La TSÉ repose donc en grande partie sur la participation citoyenne et prend vie à travers des initiatives locales qui agissent « comme tremplin et accélérateur d'une transition globale » (Guay-Boutet et al., 2021a, p. 29). Elle concerne cependant tous les acteurs de la société, des gouvernements à tous les paliers jusqu'aux citoyens et citoyennes, en passant par les entreprises et les organisations communautaires, publiques et privées, et se met en œuvre simultanément à différentes échelles (Courtemanche et al., 2022).

En plus d'interpeller le mouvement écologiste, la TSÉ présente des liens de parenté naturels avec deux autres groupes d'acteurs, soit le milieu de l'économie sociale et solidaire (ÉSS) et celui du développement des communautés. Dans le milieu de l'ÉSS, les acteurs sont de plus en plus conscients de l'importance de réaliser cette transition, et l'ÉSS véhicule déjà des valeurs, des préoccupations sociales et des modèles d'affaires qui s'accordent avec les objectifs de la TSÉ (Guay-Boutet et al., 2021b). L'Observatoire transfrontalier de l'Économie Sociale et Solidaire en propose la définition suivante :

L'économie sociale et solidaire est une manière d'entreprendre autrement, née de la volonté de citoyens de construire une société différente, plus égalitaire, où l'économie est au service de la personne et non l'inverse. L'économie sociale et solidaire se distingue par des pratiques qui contribuent à la fois à la richesse économique et au mieux-être social².

Le développement des communautés poursuit aussi des objectifs compatibles avec la TSÉ, soit l'amélioration des milieux et de la qualité de vie dans une perspective de justice sociale. Courtemanche et al. (2022, p. 81) avancent même que « le développement des communautés et la transition socioécologique sont à la fois portés par les mêmes acteurs, inspirés selon des principes communs et mis en œuvre par des moyens d'action semblables ». Le développement des communautés est défini ainsi par l'Observatoire estrien du développement des communautés :

Le développement des communautés est une approche qui vise la prise en charge du développement par les citoyen(ne)s et les acteurs d'un territoire afin que celui-ci

² Définition tirée du site Web de l'Observatoire, à <https://www.observatoire-ess.eu/-L-economie-sociale-et-solidaire->.



réponde à leurs besoins et leurs aspirations. Elle se base sur la concertation des acteurs (communautaires, sociaux, institutions publiques et municipales, économiques) et la participation des citoyen(ne)s afin de développer et de mettre en œuvre des actions collectives permettant l'amélioration des conditions et de la qualité de vie de la population, le développement de la capacité d'agir des individus et des communautés et, ultimement, une transformation sociale par une réduction des inégalités et une démocratisation du développement³.

Malgré une prise de conscience de plus en plus grande de l'urgence d'agir, ces deux milieux n'ont cependant pas intégré totalement le défi écologique et les préoccupations pour l'environnement naturel dans leurs réflexions et leurs façons de faire (Guay-Boutet et al., 2021b; Courtemanche et al., 2022). La convergence des mouvements de l'écologie, de l'économie sociale et du développement des communautés et la création de synergies entre eux représentent cependant une voie prometteuse et même nécessaire pour accélérer la transition socioécologique » (Guay-Boutet et al., 2021b; Courtemanche et al., 2022).

RÉFÉRENCES

Audet, R., Manon, M., Rochefort, M. et Laplante, L. (2022) [Vers une gouvernance inframunicipale de la transition écologique? Le cas de l'Arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie à Montréal.](#) *Revue Gouvernance*, 19(1), p. 55-78.

Audet, R., Lefèvre, S. et El-Jed, M. (2015). [La mise en marché alternative de l'alimentation à Montréal et la transition socio-écologique du système agroalimentaire.](#) *Les cahiers de recherche OSE*, 01.

Chemins de transition (2023). [Comment habiter le territoire québécois de façon sobre et résiliente d'ici 2042?](#) Rapport final du Défi territoire.

Commission mondiale sur l'environnement et le développement - CMED (1988). *Notre avenir à tous (rapport Bruntland)*.

Courtemanche, A., Bourque, D., Racine, S., Parent, A.-A. et Morin, L. (2022). [Développement des communautés et transition socioécologique au Québec.](#) *Revue Organisations et territoires*, 31(2), p. 73-84.

Dupuis, C. (2022). « [Québec ZéN : une initiative de la société civile pour coconstruire le Québec carboneutre de demain](#) », *Éducation relative à l'environnement*, [En ligne], Volume 17-1 | 2022, mis en ligne le 27 janvier 2022, consulté le 25 septembre 2023.

³ Définition tirée du site Web de l'Observatoire estrien du développement des communautés, à <https://oedc.qc.ca/a-propos/>

Favreau, L. (2017). *Mouvement communautaire et État social : le défi de la transition socio-écologique*, PUQ.

Guay-Boutet, C., Martin-Déry, S. et Huot, G. (2021a). [Économie sociale et transition socio-écologique – Quel cadre commun?](#) Territoires innovants en économie sociale et solidaire.

Guay-Boutet, C., Martin-Déry, S. et Huot, G. (2021b). [Économie sociale et solidaire, un levier pour accélérer la transition socioécologique?](#) Territoires innovants en économie sociale et solidaire.

Organisation des Nations Unies - ONU (2023). [Rapport sur les objectifs de développement durable. Édition spéciale.](#)

Posca, J. et Schepper, B. (2020). [Qu'est-ce que la transition juste?](#) Institut de recherche et d'informations socioéconomiques.